



Numéro de l'acte	2019-103- RHES
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

### QUESTION N°2019-103

**ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE** : Réseau eau potable – Présentation des rapports annuels des délégués sur le prix et la qualité du service public d'eau potable des services urbain et rural, des communes d'Aire sur la Lys et de Wittes – Année 2018

**RAPPORTEUR** : Madame Caroline SAUDEMONT

---

Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable destiné, notamment, à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice donné. Ces dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation.

Le rapport annuel doit comprendre les indicateurs suivants :

- la caractérisation technique du service ;
- la tarification de l'eau et recettes du service ;
- les indicateurs de performance ;
- le financement des investissements ;
- les actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport précité doit être mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le conseil municipal ou de son adoption. Le public est avisé par le maire de cette mise à disposition par voie d'affichage. Un exemplaire est adressé au préfet pour information.

Les principaux éléments techniques et financiers des rapports sont repris dans les tableaux annexés au présent rapport.

### *1- LE SERVICE URBAIN :*

Par délibération du 27 juin 2006, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer un contrat de délégation de service public pour l'exploitation du service urbain de production et de distribution d'eau potable avec la Société des Eaux de Saint- Omer.

Le rapport de l'exercice 2018 présenté et ci-annexé concerne les communes de Arques, Blendecques, Campagne-les-Wardrecques, Clairmarais, Longuenesse, Racquinghem, Saint-Omer, Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Salperwick et Wardrecques qui ont transféré leur compétence eau potable à la CAPSO.

Ce rapport fait ressortir un nombre d'abonnés de 23 681 pour l'année 2018 : on constate une légère augmentation par rapport à 2017 (23 623 abonnés). En ce qui concerne les volumes vendus, ils représentent 2 454 363 m<sup>3</sup> en 2018 et 2 470 431m<sup>3</sup> en 2017 : malgré l'augmentation d'abonnés les volumes vendus sont à la baisse.

Le rendement du réseau est de 82,8% pour l'année 2018 et de 82,90% pour l'année 2017.

Le tableau ci-dessous reprend une facture d'eau potable type pour une consommation de 120m<sup>3</sup> par an.

	Volume	Tarifs au 1/01/2018	Montant au 1/01/2018	Montant au 1/01/2017
Part délégataire				
Abonnement		52,26€	52,26€	52,26€
Consommation	120m <sup>3</sup>	0,7474€	89,69€	89,69€
Part collectivité				
Abonnement		0		
Consommation	120m <sup>3</sup>	0,5408€	64,90€	52,90€
Redevances Agence de l'Eau	120m <sup>3</sup>	0,09	10,8€	10,8€
Prix HT			206,85€	194,85€
TVA			5,50%	5,50%
Prix TTC			229,62€	216,96€

Les tarifs de la facture d'eau potable n'ont pas augmenté depuis 2017.

Pour 2018, les achats d'eau en gros s'élèvent à 186 137€, alors qu'ils s'élevaient 145 467€ en 2017.

Le taux d'impayé de la facture d'eau est de 1% pour 2018 et 0,87% pour 2017. 45% des abonnés sont mensualisés en 2017 et 2018.

En 2018, une procédure a été mise en place pour renouveler le contrat urbain, qui a été renouvelé avec VEOLIA – Société des Eaux de Saint Omer pour une durée de 8 ans. Il a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la mise en place nouveaux tarifs.

Cette nouvelle tarification propose un prix qui évolue avec la consommation selon 3 tranches de prix. La négociation a permis de baisser de 4,86% la facture d'eau.

	Volume	Prix Unitaire en € HT	Montant en € HT
Part délégataire			
Abonnement		52	52
Consommation : 0 – 32 m3 33 - 150 m3 >150 m3	120m <sup>3</sup>	0,20/m3 0,3250/m3 0,87/m3	6,4 28,6
Part Collectivité Consommation : 0 – 32 m3 33 - 150 m3 >150 m3	120m <sup>3</sup>	0,82/m3 1,06/m3 0,60/m3	26,24 93,28
Redevances Agence de l'Eau			
Préservation de la ressource	120m <sup>3</sup>	0,09	10,80
Prix HT et hors redevances			206,52
TVA			5,50%
Prix TTC			229,27

## 2- LE SERVICE RURAL

Par délibération du 27 juin 2006, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer un contrat de délégation de service public avec la Lyonnaise des Eaux pour la gestion du service rural d'eau potable.

Le rapport de l'exercice 2018 présenté et ci-annexé concerne le service Rural de la CAPSO qui regroupe les communes de Houlle, Moulle, Serques, Tilques, Eperlecques, Bayenghem-lez-Eperlecques et Nort-Leulinghem.

Ce rapport fait ressortir un nombre d'abonnés de 4 947 en 2018 et 4 899 abonnés pour 2017, soit une légère augmentation du nombre d'abonnés. Les volumes vendus aux abonnés du service sont de 341 279 m<sup>3</sup> en 2017 et de 367 855m<sup>3</sup> pour 2018.

Le rendement du réseau est de 82,9% pour l'année 2018. Il était de 79,6% pour l'année 2017. Cette amélioration est due en partie aux travaux de renouvellement effectués dans le marais audomarois.

Le tableau ci-dessous reprend une facture d'eau potable type pour une consommation de 120m<sup>3</sup> par an.

	Volume	Tarifs au 1/01/2018	Montant au 1/01/2018	Montant au 1/01/2017
Part délégataire				
Abonnement		52,26€	52,26€	52,26€
Consommation (0 à 16m <sup>3</sup> )	16m <sup>3</sup>	0,6024€	9,6384€	9,6384€
Consommation (17 à 150m <sup>3</sup> )	104m <sup>3</sup>	0,9873€	102,6792€	102,679€
Part collectivité				
Abonnement		0€		
Consommation	120m <sup>3</sup>	0,5325€	63,9€	51,9€
Redevances Agence de l'Eau	120m <sup>3</sup>	0,0877€	10,524€	10,524€
Prix HT et hors redevances			228,48€	216,47€
TVA			5,50%	5,50%
Prix TTC			252,15€	239,49€

Les tarifs d'une facture d'eau potable n'ont pas augmenté depuis 2017.

Pour 2017, les achats d'eau en gros s'élevaient à 168 083€. Pour l'année 2018 ils s'élèvent à 183 474€.

Le taux d'impayés de la facture d'eau est de 1,38% pour 2018. Il était de 1,44% en 2017.

On observe une augmentation des abonnés mensualisés en 2018 : 50,3% des abonnés ont choisi la mensualisation. En 2017, le taux était de 45%.

En 2018, une procédure a été mise en place pour renouveler le contrat rural, qui a été renouvelé avec SUEZ Eau France pour une durée de 8 ans. Il a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la mise en place nouveaux tarifs.

Cette nouvelle tarification propose un prix qui évolue avec la consommation selon 3 tranches de prix. La négociation a permis de baisser de 4,72% la facture d'eau.

	Volume	Prix Unitaire en € HT	Montant en € HT
Part délégataire			
Abonnement		52	52
Consommation :			
0 – 32 m <sup>3</sup>	120m <sup>3</sup>	0,4578/m <sup>3</sup>	14,65
33 - 150 m <sup>3</sup>		0,7508/m <sup>3</sup>	66,07
>150 m <sup>3</sup>		1,3276/m <sup>3</sup>	
Part Collectivité			
Consommation :			
0 – 32 m <sup>3</sup>	120m <sup>3</sup>	0,67/m <sup>3</sup>	21,44
33 - 150 m <sup>3</sup>		0,72/m <sup>3</sup>	63,36
>150 m <sup>3</sup>		0,10/m <sup>3</sup>	
Redevances Agence de l'Eau			
Préservation de la ressource	120m <sup>3</sup>	0,0877	10,524
Lutte contre la pollution	120m <sup>3</sup>		
Prix HT et hors redevances			217,52
TVA			5,50%
Prix TTC			240,59

### 3- LE SERVICE DE LA COMMUNE DE AIRE-SUR-LA-LYS ET WITTES

La gestion du service public d'eau potable pour la commune d'Aire-sur-la-Lys et Wittes est confiée depuis le 4 septembre 2017 à la société des Eaux du Nord. Il arrive à échéance au 31 décembre 2022.

L'année 2018 a été marquée par la rédaction d'un nouvel avenant au contrat d'affermage d'Aire-sur-la-Lys.

L'avenant n°1 du 25 mai 2018 a pris effet le 1<sup>er</sup> juin 2018 et a pour objet l'intégration de la commune de Wittes ainsi que la ZI de Saint-Martin. Il intègre également la révision du programme de renouvellement des canalisations, le déploiement de la radio-relevé sur les compteurs relevés trimestriellement et la création d'une interconnexion entre les communes d'Aire-sur-la-Lys et Wittes.

L'avenant n°2, en date du 3 décembre 2018, a été signé afin d'abroger l'annexe n°1 de l'avenant n°1.

Le rapport 2018 fait ressortir un nombre d'abonnés de 5 101 abonnés pour les deux communes confondues. Pour 2017, pour Aire-sur-la-Lys, on relevait 4 715 abonnés et 417 pour la commune de Wittes.

Pour l'année 2017 :

- les volumes vendus aux abonnés du service d'Aire-sur-la-Lys sont de 389 718m<sup>3</sup> ;
- les volumes vendus aux abonnés du service de Wittes sont de 28 562m<sup>3</sup>.

Pour l'année 2018 :

- les volumes vendus aux abonnés du service d'Aire-sur-la-Lys sont de 339 448m<sup>3</sup> ;
- les volumes vendus aux abonnés du service de Wittes sont de 27 176 m<sup>3</sup>.

Le rendement du réseau pour Aire-sur-la-Lys était de 70,2% pour 2017 et il est de 74,16% pour l'année 2018. Il est en légère augmentation en raison du renouvellement de canalisation et de la recherche de fuites réalisée par le délégataire.

Le rendement du réseau pour Wittes était de 58,82% en 2017 et il est de 57,61% pour l'année 2018. Cette baisse de rendement est due à une casse importante sur le réseau.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution d'une facture d'eau potable pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

*Pour Aire sur la Lys :*

Volume	Tarifs au	Montant	Montant	
	1/06/2018	au	1/01/2018	1/01/2017
Part délégataire				
Abonnement		42,32€	42,32€	48,34€
Consommation	120m3	0,809€	97,08€	96,476€
Part collectivité				
Abonnement		0€		
Consommation	120m3	0,37€	44,4€	32,4€
Redevances Agence de l'Eau Préservation de la ressource Lutte contre la pollution	120m3	0,071€	8,568€	9,72€
Prix HT et hors redevances			183,80€	177,22€
TVA			5,50%	5,50%
Prix TTC			202,94€	197,22€

Les tarifs d'une facture d'eau potable ont augmenté de 2,81% en 2018.

*Pour Wittes :*

	Volume	Tarifs au	Montant	Montant
		1/06/2018	au	au
			1/06/2018	1/01/2017
Part délégataire				
Abonnement		42,32€	42,32€	50,18€
Consommation	120m3	0,809€	97,08€	184,8€
Part collectivité				
Abonnement		0€		
Consommation	120m3	0,34€	40,8€	28,8€
Redevances Agence de l'Eau Préservation de la ressource Lutte contre la pollution	120m3	0,109€	13,08€	13,08€
Prix HT et hors redevances			180,20€	263,78€
TVA			5,50%	5,50%
Prix TTC			203,91€	292,08€

Les tarifs d'une facture d'eau potable ont baissé de 30,18% en 2018 après l'intégration de la commune de Wittes au contrat d'Aire-sur-la-Lys.

Pour l'année 2017, les achats en gros pour la commune d'Aire-sur-la-Lys s'élevaient à 46 379 € et à 78 037€ pour la commune de Wittes.

En 2018, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2018, les achats d'eau en gros s'élèvent à 43 907€. Pour l'année 2017, les achats en gros s'élevaient à 46 379€.

Au 1<sup>er</sup> juin 2018, les achats d'eau en gros s'élèvent à 159 044€ pour Aire-sur-la-Lys et Wittes.

En 2017, pour la commune d'Aire-sur-la-Lys, le taux d'impayés représentait 0,43%. Pour la commune de Wittes, il représentait 0,36%. En 2018, le taux d'impayé de la facture d'eau est de 0,30%.

En 2017, 47,8% des abonnés étaient mensualisés. Il n'y a pas de changement pour l'année 2018.

Suite à l'approbation du Conseil Communautaire sur les éléments ci-dessus, et conformément à l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

**Affiché le 20 décembre 2019**

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.**